

Les 7^{es} rencontres de l'assurance construction

Actualité législative réglementaire
jurisprudentielle et de marché



Les éléments d'actualité indispensables à tous les praticiens
du risque dans le domaine de la construction

JOURNÉE PRÉSIDÉE ET ANIMÉE PAR :

Pascal Dessuet, Chargé d'enseignement à l'université de Paris Est Créteil et Président de la Commission
Construction de l'AMRAE

Les 7^{es} rencontres de l'assurance construction



CONTEXTE

L'assurance construction est aujourd'hui une composante majeure de toute politique de gestion des risques liés aux désordres affectant les constructions : elle permet aux maîtres d'ouvrage et aux constructeurs de transférer une partie des risques vers les assureurs.

PUBLIC

Vous êtes avocats, assureurs, courtiers, risks managers, promoteurs constructeurs, juristes, experts construction ou industriels, maîtres d'ouvrage publics ou privés, maîtres d'œuvres, Vous suivez le contexte juridique de l'Assurance Construction dans votre organisation et vous devez vous repérer de façon pointue pour conseiller vos pairs sur un environnement jurisprudentiel et légal qui évolue avec le marché. Cette journée s'adresse alors à vous.



École des Ponts
ParisTech

PONTS FORMATION CONSEIL
Vecteur de performance



École des Ponts
ParisTech

PONTS FORMATION CONSEIL.
Vecteur de performance

VOTRE
FORMATION
CONTINUE
DEPUIS
40
ANS

« Chaque
année,
8 000 stagiaires
nous font confiance
grâce à notre réseau
de 1 800 experts
et consultants »

Ponts Formation Conseil vous propose

Des programmes de formation continue sur catalogue

- › Diplômants
- › Certifiants
- › Formations courtes

Une offre de formation sur-mesure

- › Accompagnement
de vos organisations
et de vos collaborateurs
- › Programme
de développement
individuel

Des événements

- › Journées
d'actualités
- › Conférences
- › Colloques
internationaux



Le catalogue 2015
sera disponible
dès le mois de septembre

Contactez-nous :

☎ 01 44 58 27 13

✉ formation-conseil@enpc.fr

 <http://formation-continue.enpc.fr>

Programme

journée du 27 novembre 2014

8h45 – 9h15

Accueil des participants et café d'accueil

9h15

Ouverture des débats

Pascal DESSUET

9h30 - 10h30

Quel avenir pour la notion d'EPERS ?

Le rapport annuel de la Cour de Cassation pour 2013 fait état du retrait de la recommandation concernant la suppression de l'article 1792-4 sur la RC décennale solidaire des fabricants d'EPERS. A l'heure où la simplification du droit est à l'ordre du jour, les praticiens s'interrogent sur ce qu'il est permis d'attendre raisonnablement de la mise en œuvre de ce régime de responsabilité encore trop souvent mal compris des praticiens.

Frank TERRIER (à confirmer) - Cour de Cassation - Président de la Troisième Chambre Civile

10h00 – 10h30

Une petite révolution se prépare en marché privé : vers une introduction dans notre droit positif privé de dispositions sur l'imprévision.

Le 16 avril dernier, l'Assemblée Nationale a réintroduit l'habilitation législative donnée au Gouvernement pour légiférer par voie d'Ordonnance pour une refonte complète des textes du Code Civil sur le droit des obligations (Contrat et régime général) sur la base de l'avant-projet de réforme du 23 Octobre 2013 (Projet Catala) Quelles conséquences en droit des marchés et dans un système d'assurance construction obligatoire où le coût de l'ouvrage détermine l'engagement de chaque assureur?

Hugues PERINET-MARQUET - Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

10h30 – 11h00

Le contexte juridique de la LPS dans les marchés de travaux et dans l'assurance

Les interventions de constructeurs et des assureurs construction dans le cadre de la législation européenne sur le Libre prestation de service est devenu aujourd'hui une réalité et ne cesse de prendre de l'ampleur chaque années. Pourtant le contexte juridique à ces opérations demeure toujours assez mal connu dans certains de ces aspects.

Benoit KOHL -Professeur à la Faculté de Liège et à Paris II - Avocat au Barreau de Bruxelles

11h00 – 11h30

Pause

11h30 – 12h00

Réflexions sur les frontières entre la responsabilité de droit commun et le régime spécial de responsabilité des constructeurs

Quand commence (projet, conception, DROC...) et quand finit l'ouvrage (Réception, levée des réserves, achèvement)? Qui sont les constructeurs (certIFICATEURS d'achèvement, fabricants intégrateurs...)? La construction de l'ouvrage peut-elle se faire en tout ou partie hors site ? Où situer la frontière des responsabilités des constructeurs par rapport au droit commun, comme celles des polices obligatoires par rapport aux garanties facultatives ? L'évolution de la réglementation et de la jurisprudence tend à s'interroger sur les limites du droit de la construction.

Cyrille CHARBONNEAU

Docteur en Droit, Chargé d'enseignements à l'Université de Paris I et Consultant

12h00 – 12h15

Actualité jurisprudentielle : les incontournables de la Responsabilité des constructeurs

Si nous ne devons retenir en la matière que trois décisions majeures rendues au cours de l'année écoulée, lesquelles devrions nous choisir et quelles sont leur portées ?

Me Albert CASTON - Avocat à la Cour



12h15 – 14h
Déjeuner

14h00 – 14h30

La déclaration de risque : assurés qu'avez-vous à déclarer ?

L'actualité jurisprudentielle dans le domaine du contrat d'assurance, a été marquée par une succession d'arrêts sur le sujet de la déclaration du risque : Peut-on considérer que la jurisprudence est désormais fixée sur les obligations de l'assuré en la matière ? Quelles conséquences dans la rédaction des polices ? L'année 2014 sera-t-elle aussi l'année de la suppression des dispositions législatives instaurant un régime particulier sur la déclaration de risque dans les départements de l'ex « Alsace-Lorraine » ? La Cour de Cassation a considéré que le Conseil Constitutionnel devrait statuer sur cette question.

Mme Claudie ALDIGÉ - Cour de Cassation - Conseiller à la Deuxième Chambre Civile

14h30 – 15h30

La faute intentionnelle et/ou l'exclusion du fait volontaire ?

L'actualité jurisprudentielle depuis septembre 2013 a également été marquée par un nombre important d'arrêts sur l'exclusion de la faute intentionnelle. La Cour de Cassation semble à la croisée des chemins en la matière : Trois voix autorisées de l'Université nous livrent leur analyse sur chacune des trois voies possibles...

Jean BIGOT - Professeur Emérite l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Luc MAYAUX - Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Anne PÉLISSIER - Professeur à l'Université de Montpellier I

15h30- 16h00

Pause

16h00 – 16h30

Quand et comment justifier de son état d'assurance en matière de RC décennale ?

L'actualité législative et réglementaire dans le domaine de l'assurance construction réside dans la publication de trois dispositions législatives et d'un Arrêté, sur la manière de justifier de son état d'assurance en matière d'assurance construction obligatoire. Quelles conclusions pratiques convient-il d'en tirer ?

M. Pascal DESSUET - Chargé d'enseignements à l'Université de Paris Est Créteil

16h30 – 17h00

La pathologie en matière de photovoltaïque

En octobre 2013, l'Agence Qualité Construction a mis en ligne sur son site un rapport établi par Saretec sur la pathologie en matière de photovoltaïque, alors que les adaptations législatives indispensables tardent à venir.

Un représentant de la direction de Saretec

17h00 – 17h15

Actualité jurisprudentielle : les incontournables de l'assurance construction

Si nous ne devons retenir en la matière que trois décisions majeures rendues au cours de l'année écoulée, lesquelles devrions nous choisir et quelles sont leur portées ?

Me Albert CASTON- Avocat à la Cour

17h00 – 18h30

Cocktail



Frais pédagogiques

Inscription : 630€ HT + TVA (756€ TTC)
Déjeuner buffet inclus

Au-delà de quatre personnes inscrites de la même organisation, une remise de 12% sera accordée. Pour en bénéficier, merci de nous adresser un bon de commande unique accompagné des bulletins d'inscriptions nominatifs. Merci de remplir le bulletin accessible sur le site <http://assurance-construction.enpc.fr>

Inscriptions

Votre contact inscription :
Laure CARTON
Mail : laure.carton@enpc.fr
Tél. : 01 44 58 27 77

Informations pratiques

CERCLE NATIONAL DES ARMÉES
8, place saint Augustin, 75008 PARIS

Métro : Saint-Augustin

Modalités pratiques et renseignements



Aude PLESSIS
Responsable pédagogique
Ponts Formation Conseil
Tél. : +33 (0)1 44 58 27 42
aude.plessis@enpc.fr



Caroline RHEIMS
Tél. : +33 (0)1 44 58 27 41
caroline.rheims@enpc.fr



PONTS FORMATION CONSEIL
Vecteur de performance

15, rue de la Fontaine au Roi
75127 PARIS CEDEX 11
tél. 33 (0)1 44 58 27 00
formation-conseil@enpc.fr

Pour retrouver l'ensemble des formations,
rendez-vous sur notre site : www.ponts-formation-conseil.fr